

Démarche : DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE
Organisme : Académie de Normandie, Direction des relations et des ressources humaines

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Demande d'allégement de service
Adresse électronique académique

Date de naissance

Numéro de téléphone

Adresse

Etes-vous reconnu travailleur handicapé?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Typologie du handicap ou de la pathologie

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Maladie chronique invalidante

Auditif

DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE

Visuel

Autre

Enseignement public ou privé sous contrat

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Enseignement public

Enseignement privé

Corps

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Professeur certifié

PLP

Professeur des écoles

Professeur agrégé

CPE

PSYEN EDO

PSYEN EDA

Enseignant contractuel

Discipline

Dénomination de l'établissement ou école d'affectation

Commune de l'établissement ou de l'école

Département de l'établissement ou de l'école

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

14

27

50

61

76

Adresse électronique de l'établissement

Adresse électronique du CIO

Adresse électronique de la circonscription du premier degré

DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE

Vous exercez actuellement vos fonctions :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

à temps complet

à temps complet avec allégement de service

à temps partiel thérapeutique

à temps partiel de droit au titre du handicap

à temps partiel sur autorisation

en CLM

en CLD

en CITIS

Nombre d'heures d'allégement de service demandé

Nombre de demi-journées d'allégement demandé

Motifs de votre demande

Veuillez préciser les motifs de votre demande, sans nommer ou entrer dans les détails de votre pathologie.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de la situation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (pour les agents concernés)

Veuillez ne pas joindre de pièces déjà adressées à l'administration dans le cadre d'une demande précédente.
Les pièces médicales ne doivent pas être jointes à cette démarche en ligne. Elles seront adressées au service de médecine de prévention par mail, ou remises en main propre lors d'un rendez-vous.